



EHPAD Jean Périquier

Marché Public

Externalisation du linge plat et tenues du personnel (sous forme de location)

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

Article L2123-1 du Code de la Commande Publique

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1</u> : Objet de la consultation -----	p 3
<u>ARTICLE 2</u> : Procédure de passation -----	p 3
<u>ARTICLE 3</u> : Pièces constitutives du marché -----	p 3
<u>ARTICLE 4</u> : Modalités du marché -----	p 3
<u>ARTICLE 5</u> : Délai de remise des offres -----	p 5
<u>ARTICLE 6</u> : Prix -----	p 5
<u>ARTICLE 7</u> : Dispositions financières -----	p 6
<u>ARTICLE 8</u> : Pénalités -----	p 6
<u>ARTICLE 9</u> : Critères d'attribution -----	p 6
<u>ARTICLE 10</u> : Assurances -----	p 6
<u>ANNEXE</u> : quantités prévisionnelles -----	p 7

ARTICLE 1 – Objet de la consultation

Le présent marché concerne l'externalisation de l'entretien du linge plat et tenue du personnel de couleurs (sous forme de location).

ARTICLE 2 – Procédure de passation

La présente consultation est lancée pour un marché de fournitures et services selon la procédure adaptée en application de l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

ARTICLE 3 – Pièces constitutives du marché

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné d'une proposition de prix ;
- Le présent cahier des charges daté et signé ;
- L'offre technique du candidat ;
- Un bordereau des prix unitaires établi par le candidat au format à sa convenance.

ARTICLE 4 – Modalités du marché

4-1 Objet du marché

Le marché a pour objet l'externalisation de l'entretien et la mise à disposition (sous forme de location) du linge plat et tenue du personnel pour l'EHPAD « JEAN PERIDIER » à Montpellier.

4-2 Caractéristiques

4-2-1 Définition de la prestation

Le présent marché est conclu pour 3 ans. Il ne pourra pas faire l'objet de reconductions.

- Enlèvement et traitement du linge sale, mise à disposition du linge propre,
- Transport, livraison et déchargement du linge.

Livraisons et enlèvements du linge à minima 2 fois par semaine sur un seul site de l'établissement (lingerie aile ouest rez-de-chaussée bas). En cas de besoin (épidémie par exemple), prévoir la possibilité d'augmenter la fréquence des passages.

4-2-2 Fonctionnement

- Enlèvement et traitement du linge sale, mise à disposition du linge propre.

Les articles sales à traiter sont déposés dans des chariots ou sacs mis à disposition et restitués selon le même principe.

Si le ramassage et/ou la livraison tombe un jour férié, le titulaire doit proposer à l'établissement une solution acceptable de collecte du linge sale et livraison du linge propre en adéquation avec la capacité de stockage en linge de l'établissement et les bonnes pratiques en termes d'hygiène et de durée d'entreposage du linge sale.

Le titulaire doit garantir en permanence une parfaite séparation des zones de travail au sein de son unité de production. La zone où sont effectuées les opérations de stockage, de manutention et de traitement des articles sales doit être parfaitement isolée des zones où sont effectuées les opérations de traitement, de stockage et de manutention des articles propres.

Le titulaire est libre du choix des méthodes de traitement des articles pour autant que celui-ci garantisse un rendu des articles conforme aux critères de qualité sensorielle et hygiénique de ces derniers.

- Transport, livraison et déchargement du linge

Le transport doit être effectué dans des conditions telles que le linge sale ne rentre pas en contact avec le linge propre.

Le titulaire doit donc organiser une séparation fonctionnelle entre les articles propres et les articles sales.

Le linge propre est restitué par le titulaire dans les délais prévus. L'établissement ne peut souffrir d'aucun retard sans risquer de perturber sérieusement son fonctionnement. Les ramassages et livraisons sont faits à jour et heure fixés en accord avec les responsables de l'établissement.

Livraisons et enlèvements du linge à **minima 2 fois par semaine** sur un seul site de l'établissement « Jean Péridier » (lingerie aile ouest rez-de-chaussée bas).

Mise à disposition de sacs et/ou chariots de transfert à titre gracieux.

La collectivité dégage toute responsabilité en cas d'accident dû au transport ou à la manipulation des produits durant la livraison.

En cas de problèmes de fonctionnement des équipements précités, le titulaire devra intervenir dans des délais suffisants pour garantir le bon fonctionnement du service attendu.

4-2-3 Modalités de livraison

4-2-3-1 Livraisons non conformes

En cas de non correspondance entre la fourniture livrée et la commande émise, le titulaire du marché pourra être mis en demeure :

- De reprendre l'excédent de la livraison et d'effectuer l'avoir correspondant en cas de facture
- De compléter la livraison dans les délais les plus brefs ou d'effectuer l'avoir correspondant au manquant en cas de facture

Tout établissement d'un avoir suspend le délai de paiement. En cas de défaut d'établissement de celui-ci la facture sera rejetée.

En cas de non respect de la livraison par rapport au bon de commande initial ou aux spécifications du marché, le titulaire du marché recevra un avertissement écrit. En cas de récidive, le marché sera résilié de plein droit.

4-2-3-2 Autres caractéristiques

Tout produit présentant une mauvaise qualité ou une défectuosité est immédiatement signalé au titulaire du marché, qui est tenu de le remplacer ou d'en effectuer l'avoir, dans la mesure où il ne peut être prouvé que l'anomalie est survenue postérieurement à la livraison. En cas de non respect de cette prescription, le titulaire du marché recevra un avertissement écrit. En cas de récidive, le marché sera résilié de plein droit.

4-2-4 Réglementation

Le nettoyage faisant l'objet du présent marché doit être conforme aux normes françaises et européennes homologuées ou équivalentes.

Les produits utilisés doivent répondre aux normes européennes qui définissent les obligations du fabricant et doivent avoir satisfait aux procédures de certification.

4-2-5 Non exécution des prestations

Dans le cas de rupture, le titulaire doit prévenir la résidence dans les meilleurs délais, de l'impossibilité d'effectuer la livraison.

La résidence sera autorisée à s'approvisionner immédiatement là où elle le jugera convenable, au seul fait d'impossibilité de livraison.

Au cas où il en résulterait une différence de prix au détriment de la collectivité, cette différence sera mise de plein droit à la charge du titulaire du marché et imputée sur le montant du plus proche paiement effectué à son profit. En outre, la collectivité se réserve le droit de résilier le marché si un tel procédé est utilisé.

4-3 Durée d'exécution du marché

Le présent marché est conclu pour 3 ans.

Le délai d'exécution prévisionnel des prestations est fixé au 20/09/2021.

4-3 Fin d'exécution du marché

La restitution du stock de tenues et de linge plat ne pourra faire l'objet d'une refacturation à l'établissement selon l'état de vétusté des articles.

ARTICLE 5 – Délai de remise des offres

L'offre devra être remise obligatoirement non dématérialisée sous pli confidentiel comportant les offres avec la mention « Marché d'externalisation du linge plat et des tenues professionnelles » **au plus tard le vendredi 30 juillet 2021 à 17h.**

ARTICLE 6 – Prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

L'établissement privilégiera les offres sur une facturation à l'article, une base forfaitaire étant tout de même acceptée.

Les prix sont fermes suivant les modalités fixées ci-après.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de juillet 2021.

Ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix du bordereau sont fermes pour toute la durée de la période.

Les montants des comptes sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur lors de l'exécution des services.

Le coût prévisionnel HT annuel de la prestation s'élève à 28 000 €.

ARTICLE 7 – Dispositions financières

Il sera établi une facture en trois exemplaires, dont le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours **à compter de la date de réception**, par virement administratif, sous réserve de service fait.

Les prestations sont réglées par application des prix du bordereau des prix unitaires du présent marché aux quantités réellement exécutées.

ARTICLE 8 – Pénalités

Les pénalités de retard d'exécution sont celles prévues à l'article 14 du nouveau C.C.A.G. (arrêté du 30 mars 2021).

ARTICLE 9 – Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- | | |
|--|------|
| 1. Prix de la prestation | 40 % |
| 2. Valeur technique de l'offre
(Réponse aux exigences du cahier des charges) | 30 % |
| 3. Prestations de services complémentaires
(Lavage et remise sous film du petit linge résidents ou autres articles – fréquence de passage plus élevée – rapidité dans la mise à disposition de tenues remplaçants et de marquage des tenues...) | 30 % |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé réception, une lettre de notification.

ARTICLE 10 – Assurances

Dans un délai de 8 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle en cas de dommages occasionnés dans l'exécution du présent contrat.

Lu et accepté par l'entreprise soussignée,

A Montpellier, le

ANNEXE

QUANTITÉS PRÉVISIONNELLES

	Vivaldi	Van Gogh	Total (sem.)	Q.fact/mois	
Drap plat (par 5 ou 10)	250	450	700	2820	
Drap housse (par 5)	15	10	25	100	
Taie oreiller (par 20)	40	20	60	240	
Taie traversin (par 20)	30	20	50	200	
Tablier valet	25	0	25	100	
Sac	20	20	40	160	Gratuit
Stock de sécurité(draps)	100	100			Gratuit

Tenues	Haut (nb/agents)	Pantalon (nb/agents)	Polo (nb/agents)	Pantalon (nb/agents)	Nombre de tenue/agent
ASH (homme/femme)	40	40			7
AS (homme/femme)	53	53			7
Ide (homme/femme)	11	11			7
Cuisinier	7	7			9
Agent technique	3	3			2
sac					Gratuit